



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Décision
modificative n°2
budget CCCLA

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Henri POISSON, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
22 septembre 2023

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Robert BATIGNE à Pascal ASSEMAT, Javier DE LA CASA à Elisabeth ESCAFRE, Hélène GIRAL à François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM à Sabine CHABERT, Patrick MAUGARD à Philippe GREFFIER, Bruno PERLES à Denis BOUILLEUX.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nicole MARTIN, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Audrey GAIANI, Prescillia GRANIER, Philippe GUIRAUD, Thierry MALLEVILLE, Benoit MERLIN, Jean-François POUZADOUX, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Monique VIDAL.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Gérard MONDRAGON, Michel NOGUERO, Charles PAULY, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier la structure du Budget principal sur les quatre points suivants :

1/ opération technique sur l'actif : 100 000€

La trésorerie travaille sur l'actif de l'intercommunalité et fait ressortir des situations à rectifier au niveau des amortissements (sur ou sous amortissements de lignes d'inventaires). Ces écritures ne modifient globalement pas l'équilibre budgétaire mais nécessitent que des crédits aient été prévus dans les chapitres d'ordre.

Au cours d'une précédente Décision Modificative des crédits supplémentaires avaient été votés. Suite à une nouvelle demande, il s'avère que ces derniers se sont révélés insuffisants. Il sera donc proposé de voter des crédits plus importants : 100 000€ pour les chapitres 042 et 040 en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les collectivités doivent faire transiter les travaux en cours par des chapitres 23 pour les travaux d'investissements non achevés. Cette exigence a été relevée dans le rapport de la Chambre régionale afin d'améliorer la qualité de lecture des comptes de la CCCLA.

2/ Utilisation des chapitres 23 (travaux d'investissement en cours) contribuant à une amélioration de la lecture comptable : 1 000 000€

Il est proposé de voter 1 000 000€ en dépense et en recette d'investissement pour le chapitre 23 travaux en cours.

Pour les travaux en cours contenus dans des opérations, le chapitre pourra être créé sans affecter le montant de l'opération.

3/ Recette supplémentaire d'une subvention notifiée, et inscription d'un programme d'investissement supplémentaire (création de toiture et ombrière photovoltaïque) : 250 000€

Il sera proposé au conseil communautaire d'enregistrer une subvention de l'Etat de 250 000€ pour l'aménagement du siège Communautaire.

L'intercommunalité n'a pas pu inscrire à son budget un programme de toiture photovoltaïque pour la médiathèque. Cette subvention permettra d'inscrire ces travaux, ainsi que ceux des ombrières sur le parking du nouveau siège communautaire pour un total de 250 000€.

Pour cela, il sera proposé au conseil de créer une nouvelle opération : « photovoltaïque ».

Il est précisé que la production électrique sera autoconsommée en totalité pour la médiathèque, et soit totalement, soit en grande partie autoconsommée pour le nouveau siège.

4/ transfert de crédits d'une opération à une autre : 8 000€

L'opération 9005 médiathèque pourra être réduite de 8 000€ qui pourront abonder l'opération 9001 matériel et mobilier.

Au total, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de voter les modifications de prévisions budgétaires de la manière suivante :

- Section d'investissement Recettes et Dépenses : + 1 350 000 €
- Section de fonctionnement Dépenses : 100 000 €



	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Opé fonds médiathèque	- 8 000€		
	Opé matériel et mobilier	+ 8 000€		
	Opé Photovoltaïque	+ 250 000€	Chapitre 13 (subventions)	+ 250 000€
	Chapitre 23 (travaux en cours)	+ 1 000 000€	Chapitre 23 (travaux en cours)	+ 1 000 000€
	Chapitre 040 (opérations d'ordre)	+ 100 000€	Chapitre 040 (opérations d'ordre)	+ 100 000€
	TOTAL	+ 1 350 000	TOTAL	+ 1 350 000
FONCTIONNEMENT				
	Chapitre 042 (opérations d'ordre)	+ 100 000€	Chapitre 042 (opérations d'ordre)	+ 100 000€
	TOTAL	+ 100 000		+ 100 000
TOTAL GENERAL		+ 1 450 000		+ 1 450 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la décision modificative n°2 sur Budget Principal CCCLA détaillée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 28 septembre 2023

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Philippe GREFFIER

SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 71
 Nombre de membres présents : 39 + 6 procurations
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES :

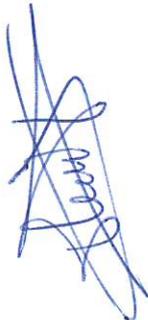
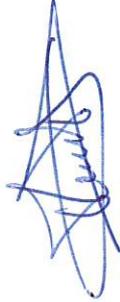
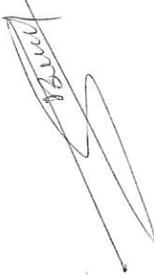
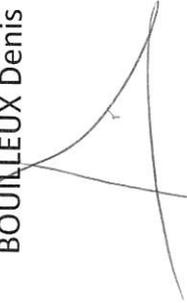
Pour : 45
 Contre : /
 Abstentions : /

Date de convocation : 22/09/2023

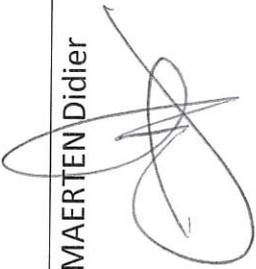
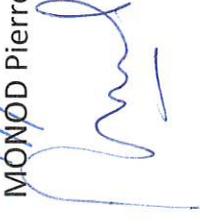
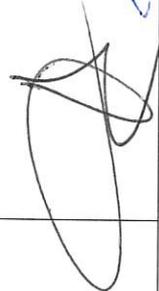
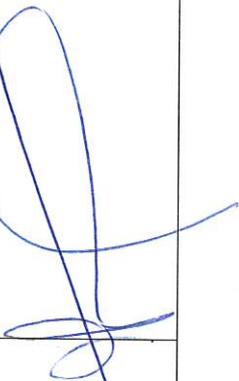
Présenté par *Christophe PRADCLÉ* vice-président du Conseil communautaire
 A LASBORDES, le 28/09/2023
 Monsieur Philippe GREFFIER, Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session ordinaire
 A LASBORDES, le 28/09/2023

Les membres du Conseil communautaire

ASSEMAT Pascal 	BARBAUD Pierre	BATIGNE Brigitte	BATIGNE Robert 	BONDOUY Guy 
BOUILLEUX Denis 	BOURGEOIS MOYER Eliane 	BOUSQUET Alain 	CAFFIER Karole	CALMETTES Didier

CAMPGUILHEM Sandrine	CARBON Alain	CATHALA – LEGUEVAQUES Nicole	CAU Marie-Paule	CHABERT Sabine
CHARRIER Hubert	CORROIR Véronique	COSTE Gilbert	DARCHY Claire	DE LA CASA Javier
DEMANGEOT François	DUBLOIS Dominique	ESCAFRE Elisabeth	FABRE Danielle	GAIANI Audrey
GALINIER Alain	GIRAL Hélène	GRANIER Précillia	GREFFIER Philippe	GRIMAUD Bernard
GUILHEM Evelyne	GUIRAUD Philippe	LAMARQUE Gérard	LEGUEVAQUES Thierry	LEMOINE Cédric

MAERTEN Didier 	MALLEVILLE Thierry	MALRIEU Cédric 	MARTIN Nicole	MAUGARD Patrick 
MERCADIER Guillaume 	MERIC René	MERLIN Benoît	MONDRAGON Gérard	MONOD Pierre 
NACCACHE Nathalie 	NOGUERO Michel	OURLIAC Serge 	PAULY Charles	PECH Bernard
PERLES Bruno 	POISSON Henri 	POMART Bruno	POUZADOUX Jean-François	PRADEL Christophe 
PUEBLA Martine 	QUAGLIERI Jean-Pierre 	RATABOUIL Jacqueline 	RAUZY Nicolas 	ROSSICH Thierry

ROSTOLL Nadine	SENAL Jérôme	SIAU Isabelle	SURRE Régine	TARDIEU Marc
TERRISSON Gilles	VELAND Raymond	VERONIN-MASSET Jean-François	VIDAL Bernard	VIDAL Monique
ZAMAÏ Giovanni				

Certifié exécutoire par Monsieur Philippe GREFFIER, Président,
compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Président,

Philippe GREFFIER